



Commission économique pour l'Europe**Comité des transports intérieurs****Groupe de travail des transports par voie navigable****Soixante-quatrième session e**

Genève, 7-9 octobre 2020

Point 9 de l'ordre du jour provisoire

Glossaire du transport par voie navigable**Termes relatifs au transport par voie navigable utilisés
dans les normes et documents nationaux des États membres
de la Commission économique pour l'Europe et dans
le glossaire de la Commission du Danube****Note du secrétariat****Mandat**

1. Le présent document est soumis conformément au programme de travail du sous-programme « Transports » pour 2020 (ECE/TRANS/2020/21, chap. IV, tableau, sect. A, par. 11), adopté par le Comité des transports intérieurs à sa quatre-vingt-deuxième session (25-28 février 2020) (ECE/TRANS/294, par. 136).
2. À sa soixante-troisième session, le Groupe de travail des transports par voie navigable a prié le secrétariat d'élaborer le projet de glossaire du transport par voie navigable en vue de son examen à la cinquante-septième session du Groupe de travail de l'unification des prescriptions techniques et de sécurité en navigation intérieure (SC.3/WP.3) (ECE/TRANS/SC.3/210, par. 97 et 98). À sa réunion informelle des 29 et 30 juin 2020, le SC.3/WP.3 a pris note des progrès accomplis dans l'élaboration du glossaire et a demandé au secrétariat de poursuivre ce travail.
3. L'annexe du présent document contient certains termes et définitions figurant dans les normes nationales des États membres de la Commission économique pour l'Europe (CEE) et dans le glossaire de la Commission du Danube qui peuvent être ajoutés au projet de glossaire.



Annexe

**Termes utilisés dans les normes et les documents nationaux
des États membres de la Commission économique pour
l'Europe (CEE) et dans le glossaire de la Commission
du Danube proposés pour inclusion dans le projet
de glossaire de la CEE**

<i>Terme</i>	<i>Définition</i>	<i>Source</i>
1 Épi (jetée transversale)	Ouvrage construit à partir de la berge d'une rivière d'un cours d'eau dans une direction transversale par rapport au courant afin de réguler le flux et de préserver la berge et les fondations des ouvrages hydrauliques contre l'érosion.	(1)
2 Rapides Rapides sur haut-fond	Rapides de faible profondeur [sur une section de cours d'eau] où la surface de l'eau est brisée d'obstacles plus ou moins submergés.	(1)
3 Bief d'amont (section de retenue)	Section de voie navigable située en amont de l'ouvrage de retenue des eaux.	(2)
[Section de retenue	Section de fleuve se trouvant sous l'influence de la retenue d'un barrage.]	(3)
4 Panneau rappelant les effets du printemps	Panneau de rivage utilisé sur les cours d'eau à écoulement libre pour indiquer que les rives en plaines inondables, les îles, les pointes de terre et d'autres éléments situés dans le chenal sont inondés pendant certaines périodes.	(2)
5 Arrière-port (port intérieur, zone d'amarrage intérieure, plan d'eau intérieur d'un port)	Partie la plus intérieure d'un port, qui offre la protection maximale contre les éléments et où se trouvent les installations de réception des bateaux, les postes d'amarrage, les quais, etc.	(2)
6 Hivernage	Mise hors service temporaire du bateau pendant la période intermédiaire. Le bateau est amarré à un poste d'amarrage équipé ou dans un endroit spécialement désigné (un port d'hivernage ou un abri d'hivernage).	(2)
7 Hauteur significative (moyenne des hauteurs de n % des vagues)	Moyenne des hauteurs de n % du nombre total des vagues, au cours d'une observation de courte durée, qui ont la plus grande hauteur entre creux et crêtes.	(2)
8 Avancer en ligne de file	Les bateaux avancent en file en se succédant un par un.	(2)
9 Canal	Chenal ouvert [cours d'eau] artificiel dans une tranchée en terre ou un remblai.	(4)
10 Plan fluvial avec kilométrage	Plan schématique détaillé du cours d'eau montrant l'emplacement de tous les éléments nécessaires à la sécurité de la navigation, notamment les ports, les ouvrages hydrauliques, les panneaux des voies de navigation, les ponts et les services de transbordeur, et indiquant le kilométrage et d'autres informations importantes pour la navigation.	(2)

<i>Terme</i>	<i>Définition</i>	<i>Source</i>
11 Bassin d'embarquement	Petit bassin portuaire, dont l'entrée est généralement étroite, situé à l'intérieur du port.	(2)
12 Épi (pointe)	Bande de terre basse et étroite reliée par une de ses extrémités à la rive et s'avancant par l'autre dans la mer (le cours d'eau, le lac).	(2)
13 Prise de la glace	[Formation d'une couche de glace à la surface de l'eau par suite d'un refroidissement saisonnier.]	(5)
	[Les masses de glace dérivant dans le bassin d'écoulement sont remplacés par une couverture de glace solide.]	(3)
14 Débit de période sèche (haut-fond, basses eaux)	[Période caractérisée par une faible quantité d'eau et des eaux basses en raison de la diminution des apports du cours d'eau, qui sont constitués uniquement d'eaux souterraines.]	(2)
	[Phase du débit des eaux d'une section d'un fleuve pendant laquelle le niveau d'eau empêche le passage en toute sécurité des bateaux ayant un tirant d'eau de 2,5 m ou plus.]	(3)
15 Période intermédiaire	[Période comprise entre deux périodes de navigation.]	(2)
	[Période de l'année pendant laquelle les voies navigables sont fermées à la navigation.]	(2)
16 Balise	Panneau installé sur le rivage ou flottant sur le cours d'eau, équipé ou non de dispositifs émettant des signaux lumineux, sonores ou radio, ou équipement émettant des signaux lumineux, sonores ou radio afin de permettre et de faciliter la circulation des bateaux ainsi que de protéger la voie navigable et les infrastructures situées sur la voie navigable ou en haute mer.	(3)
17 Période de navigation	Période de l'année pendant laquelle les voies navigables sont ouvertes à la navigation.	(2)
18 Pente d'eau (plan incliné, coin d'eau)	Ouvrage permettant le passage d'un bateau d'un niveau d'eau à un autre au moyen de caissons, de modules de levage, de câbles ou d'écluses inclinées.	(2)
19 Zone de navigation difficile (cours d'eau)	Section d'un cours d'eau où la navigation est difficile en raison de ses dimensions minimales ne correspondant pas aux recommandations et/ou de la présence d'autres obstacles.	(3)
20 Exploitant du port (exploitant du quai)	Transporteur chargé de l'exploitation du port ou du quai, des opérations ayant trait aux marchandises (y compris le transbordement), de l'entretien courant des bateaux et des autres moyens de transport et/ou de la fourniture de services liés aux passagers et à leurs bagages.	(2)
21 Cordon littoral (poulier, barre côtière)	Bande de terre séparant une lagune ou un estuaire de la mer ou d'un lac.	(2)
22 Dock flottant	Ouvrage utilisé pour la réparation de la flotte technique destiné à soulever un bateau à flot hors de l'eau, à le réparer (ou le transporter) et à le mettre à l'eau.	(2)

<i>Terme</i>	<i>Définition</i>	<i>Source</i>
23 Quai flottant (débarcadère)	Bateau stationnaire ou établissement flottant amarré à la rive ou à une rade sur la voie intérieure permettant à d'autres bateaux de s'y amarrer ou d'y stationner ainsi que d'effectuer des opérations industrielles.	(4)
24 Longueur utile de l'écluse	Distance entre la corde du mur de chute de la porte amont et l'enclave de la porte aval.	(3)
25 Largeur utile de l'écluse	Distance minimum entre les deux bajoyers.	(3)
26 Rapides	[Section rocailleuse ou rocheuse très pentue du lit d'un cours d'eau où la vitesse du courant augmente suite à l'érosion progressive des fonds.]	(2)
	[Section d'un cours d'eau dont le courant est très rapide et agité, qui est généralement obstruée par des obstacles mais sans cascades ni chutes d'eau.]	(1)
27 Haut-fond intermédiaire (contournement)	[cordon littoral adjacent au coude d'un cours d'eau.] [Accumulation d'alluvions au coude d'un cours d'eau sinueux.]	(6)
28 Bassin d'évitage	1. Bassin situé entre les quais et chenaux d'un port, spécialement conçu pour garantir la sécurité d'exécution des manœuvres de rotation des bateaux afin de leur permettre d'entrer dans les chenaux, de changer de cap ou de se ranger à quai, soit en utilisant leurs propres moyens de propulsion, soit avec l'aide de remorqueurs. Le diamètre d'un bassin d'évitage doit être de 150 % de la longueur du plus grand bateau susceptible de l'utiliser.]	(7)
	2. Élargissement du chenal permettant la rotation des bateaux.	(2)
29 Lit d'un cours d'eau	[Partie la plus basse de la vallée fluviale, creusée par le courant, dans laquelle s'écoule la majeure partie des sédiments et du débit.]	(1)
	[Tracé creusé par le courant, dans lequel l'eau s'écoule sans déborder dans la zone inondable ou lit majeur.]	(4)
30 Concentration des glaces	Rapport [exprimé en dixièmes*] décrivant la proportion de la surface [de la mer] de la masse d'eau couverte par la glace en tant que fraction de l'ensemble de la zone considérée. Il peut être exprimé :	(8)
	a) En dixièmes de la superficie totale considérée ;	(8)
	b) En notes comprise entre 0 et 10 sur la base d'une évaluation visuelle : 0 correspond à l'absence de glace flottante ; 10 signifie que la glace est compacte et qu'il n'y a pas d'interstices entre les masses de glace.	(2)
31 Cale de lancement	Installation destinée à la construction, à la réparation et à la mise à l'eau des bateaux.	(2)
32 Ligne de chenal	Partie du chenal fluvial où la vitesse du courant et la profondeur sont les plus élevées (généralement au milieu du cours d'eau).	(2)
33 Rapides	[Section étroite ou à seuils rocheux d'un cours d'eau où l'eau est très profonde, le débit rapide et où l'on observe souvent des vagues, des tourbillons et des masses d'eau remontant du fond à la surface.]	(2)

<i>Terme</i>	<i>Définition</i>	<i>Source</i>
34 Exploitant du bateau	Personne physique ou morale exploitant un bateau aux fins de la navigation pour son propre compte, qu'elle en soit propriétaire ou qu'elle l'utilise sur une autre base juridique.	(2)
35 Porte d'écluse	Cloisons mobiles situées aux deux extrémités du sas, servant à l'entrée et à la sortie du bateau et assurant l'étanchéité du sas pendant l'éclusage.	(2)
36 Canalisation d'un cours d'eau (éclusage)	[Création de biefs séparés par des barrages et reliés par des écluses sur un cours d'eau afin d'en augmenter la profondeur aux fins de la navigation.] [Ensemble de travaux de déblaiement, de dragage et de rectification du chenal, ainsi que de canalisation, modifiant considérablement la taille et la forme du chenal de navigation sur le cours d'eau.]	(2) (2)

Références

- (1) Organisation météorologique mondiale (OMM), UNESCO, *Glossaire international d'hydrologie* (OMM-N° 385), 2012.
- (2) Normes et instruments normatifs nationaux des États membres de la CEE.
- (3) Commission du Danube, *Glossaire de la navigation sur le Danube*, 2015.
- (4) ECE/TRANS/SC.3/2018/15-ECE/TRANS/WP.5/2018/5.
- (5) OMM, *Vocabulaire météorologique international* (OMM- N° 182), 2^e édition, 1992.
- (6) Consortium du projet Danube STREAM, *Basic Danube Glossary 2019*.
- (7) ECE/TRANS/WP.5/GE.4/2018/4.
- (8) *Nomenclature OMM des glaces en mer* (OMM-N° 259), 1970-2014.